



FEMMES ET SALARIÉES : LA DOUBLE PEINE !

TOUTES DANS LA RUE LE 8 OCTOBRE!

Les femmes sont doublement concernées par les revendications de cette journée : les salaires, l'emploi, le code du travail, la protection sociale, le service public ...

DES CHIFFRES PARLANTS

Les femmes représentent quasiment la moitié des salarié-es. Pourtant l'égalité salariale est loin d'être gagnée :

> elles gagnent globalement 27% de moins que les hommes.

> La précarité touche de plein fouet les femmes. Plus de 80% des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes ; plus d'une salariée sur trois travaille à temps partiel rarement par choix et pour des salaires très faibles.

> D'après le ministère des affaires des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, 1/ 3 des familles monoparentales (dans 81,5 % des cas ce sont des femmes) est pauvre.

> Pour ce qui est de la fonction publique, l'Etat n'est pas exemplaire en matière d'égalité. Les femmes constituent 61 % des effectifs dans les trois fonctions publiques. Pour autant, elles sont sous-représenté-es dans l'encadrement et sur-représentées dans les emplois précaires (les plus mal payés). Comme dans le secteur privé, les rémunérations annexes comme les primes jouent davantage en faveur des hommes (32,7 % du traitement pour les hommes contre 17,3% pour les femmes).

> Toutes ces inégalités se retrouvent évidemment dans le traitement des retraites : la

retraite moyenne des femmes ne représente que 60% de celle des hommes.

La situation de crise et d'austérité, ainsi que les mesures prises par le gouvernement dégradent la situation des femmes salariées.

LOI MACRON : UNE ATTAQUE EN RÈGLE CONTRE LES FEMMES

> Les femmes sont les premières concernées par le travail de nuit et dominical. 56 % des travailleurs du dimanche sont des travailleuses.

> Le secteur du commerce, principalement visé par les dispositions de la loi, embauche majoritairement des femmes. Par exemple, dans plus de trois quarts des cas le caissier est une caissière.

> Cette loi va encore fragiliser davantage les femmes précaires vivant dans des quartiers pauvres : il est plus difficile de se déplacer en transport la nuit ou le dimanche pour se rendre sur le lieu de travail. De plus le travail de nuit ou dominical oblige à trouver des moyens de garde pour les parents isolés, des mères dans la plupart des cas.

> Les mesures prévues par la loi concernant la réduction des visites médicales et la possibilité de contourner la médecine du travail sont une attaque contre l'accès à la santé des femmes les plus précaires. Ajoutons à tout cela les effets négatifs reconnus du travail de nuit sur la santé, cette loi met clairement en danger les salarié-es !

Face à ces violences économiques, le NPA revendique des mesures immédiates d'urgence:

- * égalité salariale : à travail égal, salaire égal;
- * stop à la précarité : titularisation pour toutes et tous, aucun temps partiel imposé;
- * développement de l'emploi public : embauche massive au lieu des suppressions de postes;
- * aucune retraite en dessous du SMIC !

Meeting JEUDI 8 OCTOBRE à 20h

Changeons le système, pas le climat!

Avec Christine Poupin

porte-parole du NPA

www.anticapitaliste-35.org

à la Maison des associations
6, Cours des Alliés
RENNES

